

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 9 AOUT.

La santé de S. A. R. le duc d'Orléans sans donner de graves inquiétudes l'oblige à discontinuer ses courses avec le roi de Naples. On a raconté que le prince, comme tous les jeunes gens de son âge, a eu froid et chaud tout ensemble à la suite d'un exercice violent, et que cette circonstance lui a occasionné une inflammation qui s'est portée sur divers organes. On avait eu l'intention de différer encore de quelques jours la petite revue qui a eu lieu au Champ-de-Mars ce matin. Mais dès hier elle avait été annoncée aux régiments de la capitale. A défaut de la garde nationale on a commandé toute l'artillerie de Vincennes. Pendant le repos des exercices, le commandant de l'école militaire a eu l'avantage de faire agréer à S. M. le roi des Deux-Siciles une élégante collation. Les princes d'Aumale et de Montpensier figuraient à côté du duc de Nemours dans l'état-major royal.

Le prince de Joinville est parti de Toulon, le 7 août, sur la frégate *l'Iphigénie*, commandée par M. Parseval-Deschênes, capitaine de vaisseau. Cette frégate est accompagnée par le brick *le Duconéac*, que commande M. Bruat, capitaine de corvette.

Dans l'affaire des poudres les accusés en voulaient beaucoup à un nommé Lucas, qu'ils ont accusé de faux témoignage en pleine audience. Ce témoin n'a pas été seulement en butte aux attaques des accusés, mais il paraît qu'il a été tellement menacé au dehors qu'il s'est vu obligé d'en informer le préfet de police en lui écrivant qu'il ne pouvait plus sortir de son domicile, sans danger pour ses jours. Le préfet de police a accordé à Lucas un sergent de ville pour l'escorter tant que besoin s'en ferait.

M. Vigouroux, rédacteur au journal *le Bon Sens*, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, présidée par M. Bryon.

M. Plougoulin, avocat-général, a soutenu la double prévention d'outrage à la morale publique, et d'apologie du régime, résultat d'un feuilleton inséré après le supplice d'Albat, et qui avait pour titre : *encore une tête*.

L'organe du ministère public s'est presque borné, dans sa première plaidoirie, à la lecture de l'article, tellement abominable, a-t-il dit, que ce serait faire un injure au jury que de supposer qu'il ne pouvait pas faire la matière d'une condamnation.

Après de chaleureuses répliques de M. Plougoulin et de M. Marie, M. Vigouroux, déclaré coupable par le jury, a été condamné à 3 mois de prison et 1000 fr. d'amende.

Le conseil municipal de Dieppe vient de réduire l'intérêt du mont-de-piété de cette ville à 6 pour cent au lieu de 12 pour cent. Il est à désirer que les autres villes suivent cet exemple.

AGRICULTURE.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire sur les moyens de favoriser le progrès de l'agriculture. Nous extrayons ce qui suit de ce document :

Faire enseigner les principes élémentaires de l'agriculture dans les écoles primaires des campagnes ;

Multiplier, en les favorisant, les sociétés d'agriculture, les comices agricoles et les fermes modèles.

LE TRÉSOR.

Sous ce titre, *l'Ami des Lois*, journal du Maine, donne les détails suivants, qui lui sont communiqués comme historiques. Nous les résumons sans ajouter une foi absolue à tout ce récit.

Le 3 vendémiaire an 4^r de la république française, il régnait dans le couvent des Ursulines du Mans, une agitation mêlée de terreur. Les prêtres de Saint-Julien s'étaient rendus, déguisés, chez les religieuses ; ils avaient répandu un sinistre avis : ce jour-là, les officiers municipaux devaient procéder à la mise hors des murs des religieuses. On songea aussitôt aux richesses renfermées dans cette abbaye, qu'il fallait abandonner.

Le couvent consacré à sainte Ursule était le plus splendide et le plus fortuné de tous ceux du Maine. Ses vastes bâtiments, qui dataient du quatorzième siècle, élevaient leurs tourelles raides et chargées de sculptures ; elles contenaient trois cloches d'une magnificence inouïe. L'une de ces cloches était en vermeil, l'autre en argent, la dernière en acier ciselé. L'enceinte renfermait des prairies, une ferme, des jardins délicieux, et comprenait l'espace où se montrèrent successivement le domaine des comtes de Tascher, le palais de M. Mamboussin (beau-père de notre brave et digne amiral Lalande), et les maisons actuelles si petites et si multipliées, qui ressemblent à des fuites de colombes. Mais la splendeur des bâtiments, l'étendue des terres du couvent n'auraient pas suffi pour allumer le zèle des chefs de la municipalité, si le renom des trésors en argentière et en espèces qu'il contenait n'avait rendu les âges après à exécuter les décrets de la convention.

Sur l'une des tables du réfectoire, les religieuses s'occupaient de ranger dans cinq coffres de bois, des ciboires, des coupes, des couverts d'argent, d'autres renfermaient dans des cassettes des rouleaux de pièces d'or, des écus de six livres et toutes les richesses qu'il importait de soustraire à l'avidité des officiers publics. Quant tout fut

Sans contredit, ces moyens sont bons ; mais tous ne peuvent être employés partout dès à présent ; et il est permis de douter qu'ils soient également aptes à conduire promptement au but qu'il faut se proposer.

Ce serait un immense service à rendre à l'agriculture que d'en faire enseigner les principes élémentaires dans les écoles primaires des campagnes. Tel est l'usage suivi dans beaucoup d'Etats d'Allemagne, et l'expérience en a prouvé toute l'efficacité. Malheureusement la France manque de maîtres en état de se charger d'un enseignement qui demande des études assez fortes, et elle n'en trouvera que lorsque les écoles normales primaires des départements en auront formé. Dans tous les cas, je ne saurais trop vous recommander, M. le préfet, si vous avez une de ces écoles dans votre département, de l'engager à ouvrir à ses élèves un cours d'agriculture dont ils puissent rapporter les fruits dans les communes où ils s'établiront. Ainsi s'accomplira peu à peu un des changements les plus utiles qu'il soit possible de désirer.

Les sociétés d'agriculture sur lesquelles on appelle la bienveillance du gouvernement sont l'objet de ses faveurs. Ces sociétés cependant ne peuvent être que des auxiliaires dont il ne faut pas exagérer l'importance. Leur constitution même les appelle à s'occuper de théories plus que de pratique ; et quelque utiles que soient leurs publications, il est rare qu'elles soient bien connues des simples cultivateurs, et plus rare encore qu'elles commandent assez leur confiance pour qu'ils s'empressent de se conformer aux préceptes et aux enseignements qu'elles contiennent.

Quant aux comices agricoles, dont le nombre croit de jour en jour, ils ont une utilité plus directe. En appelant les hommes du métier à conférer sur l'état de la culture, à stimuler par des éloges et des récompenses les perfectionnements entrepris, ils impriment aux esprits un mouvement heureux, une activité bienfaisante. Mais ce sont des réunions bien trop passagères pour satisfaire tous les besoins de l'instruction rurale ; et ce n'est d'ordinaire qu'autant qu'il se rencontrent dans leur sein des hommes assez éclairés pour en bien diriger les travaux, que les comices répondent complètement au but de leur institution.

De tous les moyens de faire avancer l'agriculture, le plus sûr, le plus puissant, c'est l'établissement des fermes modèles bien conduites, où les jeunes gens qui se destinent aux carrières rurales viennent chercher une instruction à la fois théorique et pratique qu'ils ne sauraient trouver ailleurs aussi complète. Les avantages inhérents à l'existence des fermes modèles ne sont pas recueillis seulement par le petit nombre de ceux qui vont y terminer leur éducation agricole, la force des choses y fait participer le reste de la population.

A mesure que les élèves qui en sortent s'établissent dans les campagnes, ils mettent en pratique les leçons qu'ils ont reçues ; et comme les succès qu'ils obtiennent engagent à imiter les procédés dont ils font usage, leurs exploitations deviennent pour le voisinage de véritables foyers d'enseignement.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La nouvelle du mouvement révolutionnaire de Saragosse est aujourd'hui pleinement confirmée, il est même

prêt, on ferma les portes et l'on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire du trésor. L'abbesse déclara qu'elle seule cloisterait la cachette, et que seule elle y transporterait le trésor. Elle adressa à ses sœurs des conseils sur la réception qu'elles auraient à faire aux agents de l'autorité, soit pour distraire leur attention, soit pour suspendre leur activité inquiète, au cas où ils se présenteraient trop promptement ; puis elle congédia ses sœurs, et resta dans la salle où gisaient les coffres précieux.

Peu d'instans s'écoulèrent, la sour tourtière arriva pour annoncer à l'abbesse qu'un homme à figure horrible, qu'un municipal enfin sonnait à l'entrée du couvent et demandait avec insolence d'y pénétrer ; la dame se leva et dit avec calme qu'il fallait l'introduire sur le champ. Alors l'officier de la municipalité entra avec gravité ; un long sabre pesait à son côté, son chapeau à cornes portait un énorme panache, et il tenait sous son bras un sac qui fit palir les religieuses.

L'abbesse ne témoigna point d'empressement pour cacher les coffres et reçut l'officier dans le réfectoire ; puis elle ferma elle-même toutes les portes, et quand elle fut seule avec lui, elle lui adressa quelques paroles et un doux sourire, pour l'engager à s'asseoir. L'homme tira du sac qu'il portait une pioche, un pic et fit voir à la religieuse une masse de chaux et de ciment.

L'officier municipal était un maçon, nommé Derison. — Jean lui dit l'abbesse, puis-je compter sur vous ? — Comme sur vous-même, répliqua l'homme. — Vous le jurez... — Point de serments entre nous, madame ; vous avez donné du pain à mon enfant, lorsque mon enfant mourait de faim... C'est un service que je n'oublierai jamais. Je vous serai dévoué et fidèle. — En ce cas, reprit l'abbesse, commençons notre travail.

Elle alluma une bougie ; ferma les volets de la salle, puis elle leva une trappe qui servait à communiquer du réfectoire, avec les

fort à craindre que Barcelonne, Grenade, Cordoue et Valence n'aient proclamé aussi la Constitution de 1812 et nommé chacune leur junte. C'est du moins ce qu'on écrit de Bayonne, à la date du 5 août. Le courrier qui avait traversé Saragosse le 2, y avait trouvé tout le peuple se livrant à la plus grande allégresse, et la pierre de la Constitution solennellement relevée.

La légion anglaise est toujours enfermée dans Saint-Sébastien, fort affaibli par la retraite d'un certain nombre d'officiers et très mal payée.

On écrit de Pau, le 4 août, à la *Gazette de France* :

Le général Saarsfield a remplacé Cordova. Le colonel Conrad va remplacer Bernelle, qui est rappelé. Le colonel Jasse, du 48^e, est nommé commandant supérieur de la légion française qui s'organise à Pau. La légion algérienne et la légion française formeront deux corps indépendants.

Le général Réal, second de Evans, est arrivé ici ce matin venant de Saint-Sébastien ; il est reparti immédiatement pour l'Angleterre, où on le dit demandé par ordre de lord Palmerston.

LE GÉNÉRAL SAARSFIELD.

Nous trouvons dans une feuille libérale la biographie suivante de ce général, que la reine d'Espagne vient d'appeler au remplacement de Cordova :

Don Pedro de Saarsfield est fils d'un officier irlandais ; autrefois employé dans les gardes wallonnes, il servit lui-même dans ce corps jusqu'à la guerre de l'indépendance ; soldat intrépide et doué de plus de capacité que n'en ont la plupart de nos officiers, il parcourut avec distinction les premiers grades de sa carrière militaire ; quoique né en Espagne et d'une mère gallicienne, il a beaucoup de l'aspect froid des Anglais et un peu de la rigidité de caractère de ces insulaires ; il passe pour un des meilleurs, sinon pour le meilleur, tacticien de l'armée espagnole, aussi fut-il chargé par Ferdinand VII, lors des fêtes qui suivirent la proclamation de la reine Isabelle, de l'arrangement des deux corps d'armée qui donnèrent à la capitale le spectacle d'une grande bataille ; le roi, qui aimait beaucoup à jouer aux soldats, fut tellement émerveillé de l'ordre parfait qui avait présidé à cette petite guerre, que Saarsfield reçut immédiatement le commandement de l'armée d'observation sur les frontières du Portugal.

A la mort de Ferdinand, et lorsque l'insurrection éclata, le général Saarsfield se trouvant à la tête de la seule armée qui y eût en Espagne, reçut l'ordre de se diriger vers les provinces. On lui reprocha bien dans le temps quelque lenteur dans l'exécution de ce mouvement qui dura plus de deux mois. Mais enfin il s'empara de Vittoria, de Bilbao, et parut avoir comprimé l'insurrection ; peut-être s'il eût déployé alors plus d'activité, la guerre civile ne serait pas dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, mais malheureusement un défaut déplorable et rare de nos jours ternit les qualités de ce général et paralyse ses facultés ; jusqu'à midi le général Saarsfield est à cheval, actif, plein de vigueur malgré son âge (il a environ 55 ans), il est ferme et inflexible sur les fautes de discipline ; mais vers deux heures, le vin de Xérès et de Madère fait son effet, et jusqu'au lendemain matin l'armée n'a plus de chef.

Jean prit le plus lourd des cinq coffres et il suivit l'abbesse, qui descendit la première les marches de l'escalier. Ils marchèrent long-temps à la lueur de la bougie, car les caves étaient en quelque sorte l'entrée d'un immense souterrain qui permettait aux religieuses de passer sous la ville et sous le couvent des Jacobins, pour aller visiter leurs clos de Gazonier. Enfin elle s'arrêta. C'est ici, Jean, lui dit-elle, j'ai compté le nombre des pas qui marquent la distance de la porte du réfectoire à cet endroit. Hâtez-vous de pratiquer une excavation convenable.

Le maçon prit son pic ; il attaqua vigoureusement du côté droit de la voûte, et après une demi-heure de travaux, il eut creusé dans la muraille et dans la terre un trou propre à recevoir les cinq coffres. Alors il les prit et les apporta successivement dans le souterrain ; il les plaça dans le trou, remit la terre, ferma la muraille avec sa chaux et sa truelle, puis il fit disparaître avec soin toutes les traces de cette opération. — Jean, lui dit l'abbesse, il faut me donner une preuve de votre sincérité : laissez-vous bander les yeux, je vous guiderai. — L'homme y consentit, la religieuse marqua la place du trésor d'un signe particulier, puis elle fit faire au maçon plusieurs circuits pour le dépister, et elle se disposa à regagner l'entrée du souterrain. En ce moment, il se fit un grand tumulte au-dessus de leur tête : les cris des religieuses avertirent l'abbesse de la présence des officiers municipaux ; elle prit la fuite, et dans son trouble, la bougie tomba par terre et s'éteignit.

Plusieurs années s'étaient passées depuis cet événement ; le couvent, démoli en grande partie, était remplacé par les serres des jardins Tascher ; il n'y avait plus d'église, plus de souterrains ; tout avait changé de forme et d'aspect.

Dorizon vivait encore ; mais sa discrétion avait été si profonde, que jamais personne ne put lui arracher la moindre explication ni le plus faible détail. Cependant mille récits circulaient dans la ville, et

Deux factionnaires sont placés à sa porte; ils sont sourds à toutes les considérations; ils connaissent l'inflexibilité du général sur la consigne. Personne ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, pénétrer jusqu'au général. On raconte que vers les derniers temps de son commandement en Navarre, on avait imaginé de faire un trou à sa porte pour y glisser toutes les dépêches importantes qui pouvaient survenir, afin que s'il avait durant les longues heures qui allaient s'écouler jusqu'au lendemain quelques intervalles lucides, il pût au moins savoir ce qui se passait et réfléchir aux ordres qu'il aurait à donner.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un garde municipal: D'abord ce monsieur était dans un état, non ce n'est pas possible de se mettre dans des états pareils; boire trois bouteilles, quatre bouteilles, bien; mais plus, c'est trop, surtout si on n'est pas susceptible de les porter. Le prévenu: Municipal, j me flatte de porter ce que j prends; la preuve, c'est que j ne suis pas tombé; le reste ça ne regarde personne.

Le garde: Bien loin, d'accord; mais ne fallait pas jouer du bâton sur les épaules des citoyens passant leur chemin paisiblement.

Le prévenu: Pourquoi qu'il m'ont injurié d'ivrogne et de viande à charcutier, vos citoyens?

Le garde: C'est qu'apparemment ils auront cru que vous aviez bu un petit coup.

Le prévenu: Petit ou gros, c'était mon affaire, et si c'avait été des citoyens pour de vrai, il m'auraient pas insulté, parce qu'un vrai citoyen en respecte un autre. Moi aussi j'ai été citoyen; et pas plus tard qu'il y a déjà quelque temps, comme qui dirait dans la révolution, c'est moi que j'ai planté le drapeau tricolore sur un clocher qui pourrait encore le dire, puisqu'il y est encore.

Le garde: Je ne dis pas, prévenu; vous pouvez être un fameux lapin; mais vous n'étiez pas fort sur vos mollets le jour que je vous ai arrêté.

M. le président: Racontez donc ce qu'il a fait.

Le garde: Il bûchait sur le monde avec sa canne comme sur de la laine à matelas. Le caporal voyant l'émeute qu'il avait faite, nous envoie l'arrêter, nous l'arrêtons, moi et mon camarade, nous l'aménonons au poste; nous le prenons par la douceur, voyant qu'il n'était pas dans son assiette; mais il ne veut rien écouter, il nous traite de toutes les sottises que le vin peut imaginer, et finalement, le caporal nous le fait mettre au violon. Ma foi, au violon, la danse a recommencé, et voyant qu'il ne faisait pas assez de tapage avec sa langue, il s'y est mis des pieds et des mains. D'abord, il a renversé le baquet infesté aux besoins des prisonniers, il l'a cassé en mille miettes, il a détruit la cruche de ces mêmes prisonniers, et puis il s'est mis à cogner contre la porte avec ses pieds que ça devenait si incommode par le boucan que ça faisait, que moi et le caporal nous sommes rentrés au violon, que nous l'avons étendu tout de son long par terre sur le dos, et que nous lui avons ôté ses bottes, dont c'était avec les talons qu'il faisait la musique contre la porte. Voilà tout ce que je sais.

Le prévenu: Et aussi un petit peu ce que vous ne savez pas, car pas plus tôt entré au violon, que je m'ai endormi d'un si long sommeil que je me rappelle aucunement tout ce que vous venez de bâtir. D'ailleurs j'ai un certificat pour le drapeau tricolore.

Le caporal confirme de tout point la déposition du garde, et le prévenu est condamné à 8 jours de prison.

Entre un marchand de gâteaux et un débitant de coco il n'y pas de rivalité possible, au contraire, comme le dit le couplet qu'on va lire, l'un de ces commerces aide à l'autre. Aussi, depuis onze ans, Simon et Honfroy vivaient en bonne intelligence à la porte de la Gaité, lorsque le jour de la première représentation du Maudit des Mers, se trouvant chez le marchand de vins de la Gaité, l'harmonie fut détruite par le fait que nous laissons raconter aux parties.

Simon. Il avait bien été un petit peu question de politique avec Honfroy, qui est pour les Saint-Simoniens, et moi contre; mais ça s'était arrangé, et comme c'est lui qui vend des gâteaux dans l'intérieur de la Gaité, je lui avais demandé sa

protection pour me faire entrer dans la première représentation du Maudit des Mers, qui allait commencer. Il me dit que oui. C'est bon, nous voilà toujours bons amis; je lui offre un demi-setier en deux verres, il me dit: — Passons dans la salle; nous passons dans la salle, c'est-à-dire je passe le premier par une politesse qu'il veut me faire; étant passé à moitié ou aux trois quarts dans la porte vitrée, il pousse vivement la porte sur moi, que mon doigt reste pris dans la jointure, et que la marchande de vin s'est trouvée mal; moi je peux pas dire que je m'ai trouvé mal, ça serait mentir, mais je n'ai pas trouvé bien, puisqu'au bout de deux mois que voilà de ça, voilà encore mon doigt dans le linge avec tas d'onguents et de compresses qu'on m'a mis dessus jour et nuit.

M. le président. Honfroy pouvait-il voir le mal qu'il vous faisait? — Il n'a pu faire autrement que de voir, puisque c'était une porte vitrée, que nous étions en tête-à-tête, et que mon doigt était dans la boutique et moi dans la salle.

Honfroy. C'est une maladresse qui est arrivée à Simon; voilà tout ce que je peux dire, vu que nous sommes amis depuis la comète de 1824, et que nous buvons journellement un verre de vin ensemble; d'ailleurs, nous pouvons pas nous en vouloir, moi, et lui, puisqu'il travaille sur le coco et moi dans les gâteaux, et que ces marchandises-là se soutient, comme dit notre chanson, que vous savez peut être, messieurs, sur l'air des Cancans, que je n'ose vous présumer.

Entre un marchand de coco, Et un marchand de gâteaux, Il n'y a jamais d' propos, Ils se respectent les os. Le coco, le coco, Le coco pousse le gâteau, Et à son tour le gâteau, Le gâteau pousse le coco.

D'après ça, ça serait trop malheureux pour moi qu'il m'arrive de la peine; puisque pendant que je lui faisais mal au doigt, une supposition, d'une main, je lui donnais bonnement un billet du Maudit des Mers de l'autre.

Un témoin entendu, le marchand de gâteaux est condamné à trois jours de prison, fait un salut à ses juges, et montre le poing à Simon, qui semble tout honnête du succès qu'il a obtenu. (Le Droit.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 10 août (trois heures). — La bourse est dans un état déplorable; à son ouverture, on a tenté de relever les cours, quelques pièces actives ont été faites à 33, mais la vérité connue le prix est tombé à 31 1/2 où il reste stationnaire et sans opérations.

Après la cote, Ardois 31 1/2 argent.

Anvers (deux heures). — Ardois 31 1/2 argent.

Amsterdam, 10 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/16 5/16 3/16, 5 p. c. 103 1/8; billets de chance 24 1/2 5/8 1/2, syndicat 98, société de commerce 183 3/4 1/2 3/4, Ardois pièces de 85 Nvr. 34 5/8 35 1/8 3/4 3/4, grosses pièces 34 1/8 1/2, différée 13 43 1/8 1/16, passive 44 1/8 3/16, brésiliens 89 1/2.

Paris, 10 août. — L'alarme s'est répandue aujourd'hui parmi les spéculateurs. Le 3 p. c. ouvert à 80 35 a graduellement baissé jusqu'à 80 10. Après la clôture, on a fait 80 15. L'actif a baissé de 33 1/2 à 30 1/4. Le cours s'est relevé dans la coulisse à 31 1/4. Les mauvaises nouvelles d'Espagne sont cause de cette baisse subite.

Fluctuations de l'actif 31 3/4 1/2 3/4 3/4 3/4 1/4. — Passive 9 1/4 1/2 1/4 3/8 1/4 1/2.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous n'avons pas reçu de nouvelles de Madrid. On assure que le gouvernement a reçu deux dépêches télégraphiques, la première lui annonçait que la reine avait lancé une proclamation violente contre les insurgés de Malaga, et que le gouvernement prenait des mesures rigoureuses pour réprimer cette tentative de soulèvement; la seconde que tout le midi de l'Espagne avait suivi le mouvement de Malaga et que Cadix, Andujar, Cordoue, Séville et Grenade avait proclamé la constitution de 1812. Quel parti va prendre notre gouvernement, 50 mille hommes ne suffiront pas pour arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire, il faudra intervenir avec cent mille hommes ou laisser faire, les deux partis ont leurs dangers.

Londres, 9 août (quatre heures). — Nos fonds restent fermes; les valeurs espagnoles continuent à fléchir, mais pas dans les propor-

place de l'Etoile. Des renseignements précis permettent, dit-on, à un homme dépositaire du secret de la seigneur, d'assigner exactement l'endroit qu'il occupe, mieux que ne l'eût pu faire Dorizon lui-même. Cet homme vit au Mans dans un état voisin de l'indigence, et faute de ne pouvoir acheter les terrains et faire les fouilles, il laissera sans doute aux générations futures le soin de découvrir ces coffres remplis de tant de richesses.

LE VIEUX PAUVRE.

Avec plaisir nous chanterons Gloire immortelle au grand Napoléon.

Mon dieu, mon Dieu, j'étoffe! disait le vieillard estropié dont la voix chancelante venait de murmurer ce vieux refrain; ma poitrine se déchire, mes entrailles sont en feu! il faut chanter, cependant, sans cela, ils m'emmenent, ils m'enferment dans un dépôt de mendicité. Oh! j'aimerais mieux mourir! moi l'un des vainqueurs d'Arcole; moi qui ai vu les pyramides et les feux de Moscou; moi que Napoléon nommait son camarade... ah! pourquoi n'avons nous pas aussi des invalides...

Et ces jeunes officiers, décorés de la veille, qui ne daignent pas seulement jeter un regard d'ami sur un vieux soldat; ne craignez pas de toucher ces mains calleuses, messieurs, l'empereur les a pressées dans les siennes, et ce ruban il l'a détaché de sa poitrine, pour la placer sur la mienne! Mon Dieu, mon Dieu, que je souffre, continua le vieillard en grommelant, et il se traîna vers une borne, où il eut été à l'abri des rayons de ce soleil brûlant qui l'étoiffait... mais trop faible pour tirer grand avantage de ses béquilles, il tomba. Son entier dénuement, sa figure contractée par la misère et la chaleur auraient dû inspirer la pitié, et cependant personne ne songeait à le secourir; il y a tant de gens qui craignent de regarder un malheureux en face; leur conscience parle trop haut... Partout où il y a enseigné de misère, vous les verrez passer en baissant les yeux... le-

tions des nouvelles défavorables qui nous viennent du continent. Consolidés 91 1/4 à 3/8; belges 104; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/8 1/4 à 56, 5 p. c. 104 1/8 1/4 1/8 à 104; espagnols active au comptant 35 7/8 36 3/4 1/2 à 3/8, au 16 courant 36 35 3/4 1/2 à 3/8, passive 11, différée 15 à 14 7/8; portugais 5 p. c. 78 1/8 77 à 3/8; 3 p. c. 47 3/4, brésiliens 88 1/2.

En présence de la panique régnant sur toutes les bourses et faisant trembler les porteurs des obligations du gouvernement espagnol, il est satisfaisant pour la Belgique de constater les progrès de son crédit public: les titres provisoires de l'emprunt de 30 millions, à 4 pour cent, sont à peine dans la circulation que déjà les capitalistes et spéculateurs étrangers les recherchent, ils donnent des ordres d'achats au-dessus de 2 p. c. de prime; à la bourse d'hier, on n'a pu se procurer les sommes demandées à 94 1/4, et au Lloyd du soir il en a été traité à 94 3/8 et 1/2, cours auquel le dernier emprunt contracté par la Hollande, à intérêt égal, n'est pas encore parvenu. Nos actions financières et industrielles suivent une marche ascendante, fortifiant le crédit de l'Etat; aucune n'est au-dessous du pair; toutes sont demandées, les principales aux primes suivantes: hauts-fourneaux de Chatelineau 38 p. c., Société de commerce 37 1/4; hauts fourneaux de Marcinelle et Couillet, 32; Charbonnage de Flénu 28 1/2; Société nationale, 28 1/2; Banque de Belgique, 24 1/2; Ougrée, 24; Verreries, 49; les actions de la Société de Charleroy (verreries et gobletterie), souscrite la veille, obtenaient hier 10 p. c. d'avance. La plus ancienne de ces sociétés ne compte pas encore dix-huit mois d'exercice, et leur succès commun atteste un développement de confiance et de prospérité qui peut être mis en parallèle avec ce qui se passe du même genre chez nos voisins, n'importe de quel côté. (Mercure Belge.)

M. le général Evain qui a donné sa démission de ministre de la guerre, par mardi pour la France. L'arrêté qui nomme à sa place le colonel (général) Willmar, porte la date du 1^{er} de ce mois ainsi que nous l'avons annoncé. (Emanc.)

La nomination de M. Willmar étant généralement connue depuis hier, on s'étonne que le Moniteur ne publie pas encore l'arrêté royal. (Id.)

Le général de Bryas a le commandement du camp. Aux bruits de nominations et promotions qui occupent le public il faut joindre la nomination de M. le major de la Gotellerie au grade de colonel et au gouvernement des palais. Le major Capiaumont, des partisans, passerait aussi colonel; et M. le capitaine Bornans serait au nombre des nouveaux officiers d'ordonnance du roi.

Le général Chattry Lafosse, inspecteur général de la cavalerie, est nommé chevalier de l'ordre Léopold.

Par arrêté de ce jour, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Bichon (J. B.), de Montargis, domicilié à Bruxelles, chez le sieur Bellis, pour un moteur à leviers.

M. Dupont riche maître de forges au Fayt se trouve sur la liste des candidats à élire au district de Thuin, en remplacement de M. le comte de Robiano, décédé. A ce que dit un journal, il est aussi question de M. Destombes, également intéressé dans les forges.

Deux jeunes gens de très bonne famille s'amusez depuis quelques jours, au Parc, à seringer d'encre les robes des promeneuses. Avant-hier soir, ils ont taché ainsi les vêtements d'une très jeune personne. Le même désagrément est arrivé à une demoiselle qui descendait la rue de la Madeleine en compagnie de ses parents. Nous signalons ces indignités à la vigilance des magistrats.

La justice a fait écrouer aux Petits Carmes le nommé David et son épouse, domiciliés en cette ville, rue aux Choux; prévenus d'usure, habituelle et de prêts sur gages.

LIÈGE, LE 12 AOÛT.

BULLETIN.

Les rapports d'Espagne sont aujourd'hui d'une nature grave. Comme on peut le voir plus haut, la nouvelle du mouvement révolutionnaire de Saragosse est pleinement confirmée. On annonce même que des événements analogues à ceux dont l'Aragon est le théâtre, éclateront bientôt, sans doute, à Barcelone, à Grenade, à Cordoue et à Valence. La situation de la Péninsule est, comme on le pense bien, le

vez donc la tête, tartuffes du jour, ne voyez-vous pas que ce vieillard se meurt, il a faim!... Un vieillard de quatre-vingts ans avoir faim!... oh! s'il lui reste assez de force pour réfléchir, que doit-il penser de l'espèce humaine... Le voilà endormi, et le soleil darde ses rayons sur le front chauve du mendiant... sa figure devient rouge; ses veines se gonflent... il semble respirer péniblement... il faudrait changer de place... ah! voici enfin un homme charitable, un monsieur habillé de bien, portant un claque... mais il secoue bien rudement le vieux soldat... prenez donc garde, monsieur, vous allez lui faire mal... il ne m'entend pas; ah! le vieillard ouvre les yeux; il fixe des regards troublés sur celui qui l'a éveillé, et répète avec peine le refrain de sa chanson habituelle: Gloire immortelle au grand Napoléon!

Et sa tête retomba lourdement sur la borne; c'était le dernier effort du vieux pauvre pour échapper à la prison; le sergent de ville l'emporta qu'un cadavre.

ENIGME.

Aux humains je suis fort utile; Ma maison contient un palais; Et sans sortir de cet asile, D'Iris j'embellis les traits. Je suis blanche dès ma naissance, Quand je nais, je me fais sentir; Mais lorsque ma vieillesse avance, Chaque jour on me voit jaunir. J'ai plusieurs sœurs et point de mère; Elles sont toutes comme moi; Et dans mon travail ordinaire, Lecteur, je travaille pour toi.

Le mot de l'Enigme de notre n° 188 est Silence.

principal thème des commentaires de la presse de Paris et de Londres. Le bruit d'une intervention à pris, ces jours derniers, beaucoup de consistance. Une feuille de ce pays a aussi annoncé, dans une correspondance parisienne d'ordinaire bien informée, que le gouvernement de juillet avait pris enfin la résolution d'envoyer trente mille hommes au secours de la reine. Jusqu'ici cette nouvelle ne s'est point pleinement confirmée; toutefois elle n'a pas non plus été démentie. Mais ce qui est devenu incontestable, c'est l'affaiblissement des obstacles qui s'opposaient naguères encore à une intervention de la France. On ne peut se rappeler combien la Grande-Bretagne se montrait autrefois hostile au projet conçu sous le ministère Broglie, pour mettre fin à la sanglante lutte qui désolait la Navarre, et qui depuis s'est étendue à la plus grande partie du nord de l'Espagne. L'Angleterre, en laissant faire la France, en lui laissant l'honneur de pacifier la Péninsule, craignait sans doute, de voir s'affaiblir l'influence britannique auprès du gouvernement de la reine, et le cabinet de St-James résolut de restreindre l'action du gouvernement de Louis-Philippe, et d'agir parallèlement à la France. Les deux puissances envoyèrent donc chacune un corps d'auxiliaires qui défaits bientôt par les chances si diverses de la fortune sur les champs de bataille, sont aujourd'hui dans l'impuissance d'arrêter les progrès de don Carlos. Dans l'état actuel des choses, les considérations qui avaient d'abord éloigné l'Angleterre des projets de la France ont dû fléchir devant des nécessités plus pressantes, et en effet, nous avons constaté hier que la presse libérale de Londres est aujourd'hui unanime pour approuver l'intervention armée du gouvernement de juillet.

Maintenant comment dans l'état des esprits, les Espagnols, eux-mêmes, accueilleront-ils une intervention? La question est difficile à résoudre. Nous dirons toutefois que le parti modéré est fort et nombreux dans la Péninsule, et nous n'en voulons pour preuve que les derniers résultats électoraux, et, nous ajouterons que ce même parti, dans ses deux nuances, c'est-à-dire, qu'il soit pour Isturiz ou pour Mendizabal, s'est pendant tout ces derniers temps montré favorable à une coopération armée pour nous servir de l'expression employée par M. de Mendizabal que nous venons de citer.

Il resterait encore à vaincre les répugnances des puissances du nord.—De ce côté encore nous croyons la résistance affaiblie. Les journaux légitimistes eux-mêmes avouent que des conférences au sujet de l'intervention française sont ouvertes entre M. Thiers et les ministres de Berlin et de Vienne.

Si les choses en sont arrivées là, on ne tardera point, sans doute, à s'entendre; car il faut bien se résoudre à accepter ce qu'on ne saurait empêcher. On n'a point oublié ce symbole de la politique française: la déchéance de don Carlos sera maintenue à tout prix.

M. Jullien, de Paris, et miss Anna Knight, femme de lettres, qui ont honoré le congrès scientifique de leur présence, ont, avant leur départ, été visiter plusieurs écoles de la ville.

Ils se sont rendus d'abord à l'institution royale des sourd-muets; mais, les vacances ayant commencé, ils n'ont pu juger des progrès des élèves les plus avancés.

Ils ont ensuite accordé leur attention à l'école modèle de M. Stapper, à l'école communale des filles, à l'école gardienne qui lui est annexée, place St. Pierre, et à l'école communale de garçons située aux Récollets.

M. Jullien a surtout été frappé des avantages du mode simultané, de l'ordre parfait et de la propreté qui régnaient dans toutes ces institutions, ainsi que de l'état florissant de l'instruction.

Grâce au soin de notre administration communale, les écoles de la ville, dont l'accès est gratuit, comme on le sait, pour les enfants des deux sexes, sont dans un état très-prospère.

Les étrangers qui visitent notre ville et s'intéressent au succès de l'instruction, voient avec plaisir qu'à Liège, les enfants des familles peu aisées trouvent les moyens de s'instruire sans frais pour leurs parents, depuis l'âge de deux ans jusqu'au moment qu'ils sont devenus des ouvriers habiles.

On écrit du camp de Beverlo, 9 août:
Le roi est arrivé aux avant-postes du camp, à 3 heures après midi; les généraux Hurl et Goethals, suivis de leurs aides-de-camp, sont allés le recevoir et aussitôt une salve de coups de canon a annoncé à l'armée que son souverain était au milieu d'elle.

À 4 heures, les troupes rangées en bataille, à quatre cents pas en avant du front de bandière, attendaient le roi qui a paru bientôt suivi de LL. AA. les princes de Saxe-Cobourg, de ses aides-de-camp et d'un nombreux et brillant état-major.
Le roi a passé lentement devant les rangs, examinant tout avec une attention scrupuleuse; cette revue a duré deux heures.

Les troupes se sont formées ensuite en colonne serrée au commandement du général Goethals, commandant supérieur des troupes campées, et ont défilé par le centre devant S. M. qui a paru très-satisfaite de leur bonne tenue, et de la vivacité de leur marche.

Après le défilé, le roi, en retournant à son pavillon, est repassé au milieu des colonnes; l'armée l'ayant aperçu, l'a accueilli par des hurrahs et de nombreux vivats.

À 7 heures et demie, il y a eu au pavillon royal un dîner de soixante couverts.

À la même heure, les jeux gymnastiques, institués pour récréer les soldats, ont commencé dans tout le camp et lui ont donné un aspect très animé.

L'émancipation confirme aujourd'hui la nouvelle du remplacement de M. le baron Evain, par M. le colonel Willmar. (F. Bruxelles.)

— Par arrêté royal du 8 août 1836, le sieur Raikem (Antoine François Joseph), de Liège, docteur en médecine à Volterra, en Toscane, est nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège.

Il sera chargé des cours d'anatomie, de pathologie et d'hygiène.

— Par arrêté royal de la même date, le sieur Jacmart (Charles), ancien professeur ordinaire à la faculté de médecine de Louvain, est déclaré émérite.

Il jouira, en cette qualité, d'une pension annuelle et viagère de 4,656 fr. 8 c.

— Un arrêté royal accorde des récompenses à diverses personnes qui se sont signalées par des actes de dévouement. Voici la partie de cet arrêté qui concerne notre province:

A Gaillard (Lambert), dit Doyin, portefaix; Oger (Michel), ouvrier batelier; Dessart (Alexis), tailleur de pierre, domiciliés à Huy, pour avoir, le 4 mai 1836, sauvé, au péril de leurs jours, deux bateliers près de se noyer dans la Meuse, et dont le bateau avait été submergé; à Dessart (Pierre Joseph), journalier à Huy, et Courtois (Paul), journalier à Benahin, pour s'être distingués dans cette circonstance, et avoir, malgré l'imminence du danger, contribué à sauver la cargaison et un cheval: à chacun, une somme de quarante francs et une médaille en bronze.

Tous les jours de grand matin, beaucoup de monde se porte vers le pré de Droixhe, où est situé l'hypodrome. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal de cette ville:

Tout annonce que nos courses seront très animées, et que, au grand jour, nous verrons dix-huit coursiers lutter dans l'arène. Chaque matin, de très bonne heure, les chevaux de la Société-Vervétoise et ceux de M. Cockerill, Duval de Beaulieu, de Heckeren et de lord Seymour, sont exercés devant de nombreux spectateurs. Robinson et Olliviers, Waverer et Morato attirent particulièrement l'attention. On dit que les succès de Waverer ont excité, non pas de l'envie, mais une vive émulation. On parle d'un nouveau cheval qui paraîtrait pour la première fois à nos courses; et qui semble spécialement destiné à lutter contre Waverer.

— Meyerbeer est à Spa depuis quelques jours. Nous avons donc tout lieu d'espérer qu'il assistera au concert du 14. On dit que M. et Mad. de Beriot-Malibran prendront part à la dernière répétition de cette soirée musicale, qui aura lieu demain samedi.

Nous avons annoncé que les deux grands artistes se feraient entendre dans un second concert. On dit que parmi les morceaux qui seront exécutés, on entendra, entre autres, un grand air d'*Inès de Castro*, chanté par Mad. de Beriot, qui chantera également des romances de sa composition. Ce concert aura lieu le 16.

Le nombre de personnes qui assisteront au prochain concert sera, selon toute apparence, si considérable, qu'on a cru devoir prendre la précaution d'approprier, d'une manière convenable, l'amphithéâtre dont les bancs sont maintenant remboursés et présentent le confortable désirable.

— La haute paie pour chevrons est allouée à dater du 1^{er} juillet 1836 aux miliciens de la classe de 1830.

— Le *Journal de La Haye* publie une lettre particulière de Berlin où il est dit, entre autres, que parmi les questions importantes dont les puissances se sont occupées elles n'ont pas perdu de vue les affaires hollando-belges et que la solution de ces affaires pourrait bien être plus proche qu'on ne l'avait cru. Le correspondant du *Journal de La Haye* parle aussi de la possibilité de la cession du Luxembourg. Il termine en annonçant qu'il sait de source certaine que lord Palmerston éprouve moins de répugnance qu'à l'époque des négociations de Londres à écouter les propositions qui pourraient être faites du côté de la Hollande.

— On écrit de Bâle, 4 août:

La table d'autel en or que l'empereur Henri II avait donnée il y a environ 800 ans à l'église cathédrale de Bâle, et qui, après la réformation, est demeurée longtemps ensevelie dans le trésor de cette église, a été rachetée à l'encan fait à Liestal, par M. Handmann, orfèvre à Bâle.

— Le baron Molke, officier prussien qui a présenté dernièrement au gouvernement turc un plan pour la défense des Dardanelles, a reçu l'ordre de le mettre à exécution. Cet officier a quitté la capitale le 9 juillet, accompagné de M. Borvitch, interprète de la légation prussienne.

— M. le baron d'Eckstein vient de faire paraître à Paris son nouvel ouvrage: *De l'Espagne, Considérations sur son passé, son présent, et son avenir.*

— Le navire indien *Jadul Karim*, à bord 309 passagers, parmi lesquels un détachement de troupes, sous les ordres du capitaine de Fiquelmont, se rendant de Sourabaya à Amboine, s'est brisé le 7 janvier sur un rocher, à 25 milles anglais de l'île de Kangan. Les naufragés ont tâché de se sauver au moyen de radeaux. Un de ceux-ci a réussi; il portait 55 personnes, au nombre desquelles était le capitaine. Il a été envoyé immédiatement de Sourabaya 5 schooners royaux, pour aller à la recherche des autres naufragés.

— Le 30 juillet, la Société du chemin de fer d'Elberfeld à Wittem s'est réunie en assemblée générale. Cinquante-deux actionnaires ont été présents. Il a été résolu que l'on procéderait à la construction de la route de Elberfeld à Wittem par Hagen, à condition que les relations de la société avec l'état et spécialement avec l'administration de la poste, telles que les établissements les clauses adoptées récemment par le gouvernement, soient exécutées de manière que l'entreprise soit favorable pour la société. On confiera ensuite au conseil d'administration le soin de négocier avec le gouvernement plusieurs dispositions qui, sans apporter de changements notables aux dites clauses, empêcheront cependant qu'on ne leur donne un sens trop défavorable pour la société. On demandera entre autres que la poste reste soumise, comme tout le monde, à la rétribution à payer pour faire usage du chemin de fer, et que les 10 p. c. auxquels est fixé le maximum du produit de la route reste en dehors du fond de réserve.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Le procès pour fabrication clandestine de poudre de guerre, actuellement pendant devant le tribunal correctionnel de Paris, a donné lieu à la saisie d'un grand nombre d'écrits républicains. Voici l'extrait d'une lettre que Carrel adressait à l'un de ses amis, Anselme Petetin, rédacteur du *Précurseur de Lyon*, qui a été saisie par la justice au domicile de ce dernier. Elle contient des particularités fort curieuses sur le personnel du parti républicain:

Paris, le 5 septembre 1833.

«... Votre position à Lyon est fort délicate; la nôtre ici ne l'est pas moins. Nous luttons contre la mauvaise opinion que donnent de notre parti ses divisions intestines. La presse de gauche ne fait rien pour nous aider; et soit jalousie, soit timidité, elle nous relègue dans un isolement déplorable, et où les dissentiments entre les deux seuls organes avoués de l'opinion républicaine dégénèrent en ridicule. Vous avez pu vous apercevoir qu'en conservant sa ligne, le *National* s'est vu forcé de dissimuler beaucoup de petits mécomptes qui naissent de ces divisions. La *Tribune* a fait, de son côté, bien des pas vers nous, et le dernier incident qui est né de cette brochure sur le général Lafayette, dont vous vous indignez justement, sépare, je l'espère, la *Tribune* des extrêmes brouillons. A la distance où vous êtes, vous ne devez rien comprendre à tout ceci.

La presse ne peut pas tout dire, nous sommes forcés de cacher les misères de gens, qui s'appellent républicains comme nous, et avec lesquels nous sommes, bon gré, malgré, en solidarité. Croiriez-vous que cet article sur le général Lafayette, que vous reprochez aujourd'hui à la *Tribune*, a valu à Marrast un duel avec un de ces imbécilles furieux qui a trouvé que ce n'était pas assez de traiter Lafayette de grand coupable? Aujourd'hui, les mêmes hommes m'écrivent pour me sommer sous peine de procès en police correctionnelle, d'insérer dans le *National* leur réponse à la lettre d'Arnold Scheffer. Cela fait pitié; mais s'en plaindre et jeter les hauts cris, c'est exciter les ricanements du juste milieu, qui vous dit: Nous l'avions bien prévu; et qui peut être à l'honneur de suggérer secrètement toutes ces turpitudes.

« Nous sommes, comme tous les partis, poussés par notre fatalité. Nous avons une monarchie à renverser; nous la renverserons, et puis il faudra lutter contre d'autres ennemis. J'ai pensé long temps qu'en se séparant nettement des furieux, on amènerait à soi les honnêtes gens du juste milieu, mais ces honnêtes gens nous en veulent, et attendront, pour se rapprocher de nous, qu'ils ne puissent nous être bons à rien, et nous embarrasser au contraire, en nous demandant de les protéger. Plus nous allons, plus les difficultés de la tâche s'accroissent. Ne me croyez pas découragé cependant je n'entre avec vous dans tous ces détails que pour obtenir de vous que vous ne vous mettiez pas l'esprit à la torture pour expliquer, par des changements à votre égard ou par des tergiversations de conduite, ce qui, à la distance où vous êtes, ne se comprend pas toujours bien.

« Le gros de la besogne se fait, après tout, dans les journaux, et il me semble que le *Précurseur*, le *Peuple Souverain* et le *National* sont toujours les trois organes importants du parti raisonnable, et s'entendent assez bien. J'aurais à me plaindre cependant, d'un article de M. V. sur la question des associations, où notre situation parisienne était très mal appréciée, comme vous l'avez fort bien dit dans vos notes; mais qui, de plus, n'était pas, je crois dicté par un sentiment bienveillant à l'égard du *National*. M. V. n'a pas su de quelle générosité a usé le *National* à l'égard de ces prétendus patriotes des Droits de l'Homme, en ne publiant pas les choses ridicules qu'ils me pressaient d'insérer en leur nom dans le *National*.

Dans une lettre de l'un des prévenus, le nommé Gay, on trouve aussi le passage qui suit:

« Carrel, Gavaignac, Marrast, Dargenson, sont des traitres, ils ont abandonné leurs frères au jour du danger, ils peuvent s'attendre, quand le jour de la vengeance populaire sera venu, à se voir enveloppés dans la même proscription que les ennemis et les tyrans du peuple. »

RÈGLEMENT DE POLICE POUR LES COURSES DE CHEVAUX QUI AURONT LIEU SUR LES PRÉS DE DROIXHE, LES 14 ET 15 AOÛT 1836, CHAQUE JOUR A DEUX HEURES DE RELÈVÉE.

Le conseil communal, vu la délibération du 4 juillet 1835, approuvée par la députation des Etats, portant que des Courses de Chevaux auront lieu annuellement à Liège;

Vu le règlement organique arrêté au mois de juillet dernier; Vu l'arrêté de police et de sûreté, et disposant à cet effet, de commun accord avec les Administrations des communes de Grivegnée et de Jupille, en vertu de l'art. 78 de la loi du 30 mars 1836; Arrête ce qui suit:

Art. 1^{er}. Pendant les deux jours de courses (14 et 15 août) la circulation par les passages d'eau du quai St. Léonard et du Barbon, ainsi que par le pré de St. Denis, est interdite.

Art. 2. Les piétons et les cavaliers pourront passer sur le pont qui sera établi sur la Meuse à proximité de la fonderie.

Art. 3. Les voitures, de même que les cavaliers qui se rendront au lieu des courses, par le quartier d'Outre Meuse, suivront exclusivement le chemin qui conduit par le pont d'Amorceur de Liège à Bressoux. — Des poteaux indiqueront l'entrée et la sortie de ce chemin.

A partir du point dit *Pouçay*, les voitures et les cavaliers ne pourront circuler qu'au pas. — Un poteau indicateur y sera également placé.

Art. 15. Le présent règlement, visé pour adhésion par les administrations communales de Jupille et de Grivegnée, sera affiché et publié dans les trois communes. Il est rendu exécutoire à partir du 14 août courant.

Des expéditions en seront transmises à la députation des états, aux greffes des tribunaux de 1^{re} instance et de simple police séant à Liège.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 5 août 1836.

Le président du collège, (signé) Louis Jamme.

Par le collège, le secrétaire, (signé) Demany.

COURSE DE CHEVAUX.

La commission chargée de leur organisation, prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes au moins sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de mardi 9 du courant, on pourra se procurer des billets à l'hôtel de ville, ci-devant salle du conseil, escalier à gauche, dès 8 heures du matin jusqu'à midi et de 3 à 5 heures de relevée.

Les bancs et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le n° dont on sera porteur. L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirable et sera de plus recouverte en toile.

On a eu soin de la placer à l'endroit de l'arrivée et du départ des chevaux.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'hôtel de ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit :

Table with 2 columns: Item (e.g., Pour chaque personne à l'estrade), Price (e.g., frs. 2).

VILLE DE LIÈGE. — Affiches. — Avis.

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance du public qu'il est dorénavant interdit de placer aucune affiche autre que celles relatives au théâtre, sur les pilastres ou murs de la salle de spectacle.

Même défense est faite à l'égard de la planche noire apposée sur la façade de l'hôtel de ville, laquelle est exclusivement réservée aux actes de l'administration. (Lois des 48-22 mai 1791 et 9 vendémiaire an VI.)

Messieurs les commissaires de police veilleront à l'exécution de ces dispositions.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 8 août 1836. Le président du collège, Louis JAMNE. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 11 AOÛT.

Naissances : 4 garçons, 2 filles. Décès : 2 garçons, 4 hommes, savoir : Hubert Fréson, âgée de 54 ans, cordonnier, faubourg Ste. Marguerite, célibataire.

THEATRE DES VARIÉTÉS, DERRIÈRE ST. JACQUES.

Les artistes du théâtre de Verviers, sous la direction de M. Pousseur, donneront dimanche 14, leur première représentation.

La direction du Théâtre royal, a traité pour deux représentations avec M. Pousseur.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU CAFÉ CHAMPÈTRE, AUX GROSSES BATTES, Commune d'Angleur.

On jettera des OIES, dimanche et lundi, 14 et 15 août courant. — Il y aura BAL lesdits jours, et l'on y trouvera toutes sortes de rafraichissements et notamment des poissons.

Un JEUNE HOMME sachant lire et écrire peut se présenter au bureau de cette feuille.

TIRAGE IRRÉVOCABLE : LE 3 SEPTEMBRE 1836.

SEPT ACTIONS UNE ACTION QUINZE ACTIONS

fr. 100 fr. 20 fr. 200 dont une gagnant forcément. dont deux gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR.

SEULE VENTE par actions qui aura encore lieu dans cette année, Comprenant :

1° DEUX MAGNIFIQUES HOTELS SIS A VIENNE, N° 29 ET 30, FAUBOURG BAYRISCHER GRUND,

- de la valeur de fl. 1,292,50°
2° La belle terre de MERLHOF, dans la partie méridionale inférieure du Duché de Styrie, une de perles de la couronne impériale d'Autriche, d'une valeur de 382,000
3° Le château de ROSBACH en Styrie, avec une juridiction de plusieurs communes et leurs redevances, d'une valeur de 216,500
4° Les vignes à DORN en Styrie, d'une valeur de 130,000

DEUX MILLIONS 307,000 FLORENS VALEUR DE VIENNE.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cinq actions en recevront deux gratis, dont une gagnant forcément ; sur dix actions cinq gratis dont deux gagnant forcément.

Ces actions gagnant forcément ont l'avantage de concourir, non seulement au tirage principal, mais aussi à un tirage spécial de la terre de Merlhof et 199 grains en argent, d'un total de fl. 57,000, dont le moindre est fl. 100. De plus les 12 numéros premiers sortants dans ce tirage spécial, obtiennent chacun un écu d'argent doré avec fl. 400 en espèces, pour souvenir de cette vente : par conséquent on peut gagner ici plusieurs fois.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur Paris ou sur assignation, après reçu des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus, les actions ainsi que les listes francs de port.

Pour éviter toute méprise, on est prié de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées.

Sans affranchir.

À VENDRE

UNE TRES-BELLE MAISON,

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmurillé et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissements de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne.

Le soussigné, instituteur primaire à José, commune de Battée, désire recevoir encore quelques pensionnaires. Ils peuvent apprendre chez lui, outre les devoirs de la religion, les éléments de la langue latine, de géographie, de physique et d'histoire, la langue française, l'écriture, le calcul, la tenue des livres et le style épistolaire.

LA PENSION est de 300 frs.

J. Jos. RAHIER, célibataire. 833

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le JEUDI 18 AOÛT 1836, à une heure de relevée, en la demeure de M Lambert Delvoe, négociant et homme de loi, rue de la Monnoie, à Tongres, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de l'arrondissement de Maestricht, séant à Tongres, en date du 20 juillet 1836, y enregistré le lendemain, M LISMONT, notaire audit Tongres, vendra à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, pardevant monsieur le juge de paix du canton du même Tongres, les IMMEUBLES dont le détail suit, savoir :

Premier lot.

Une pièce de terre de la contenance de 42 perches 24 aunes (dix verges grandes), sise à Loiwaige, en lieu dit Campagne des Bois, tenant du levant au chemin de Liège à Loiwaige, du midi au bureau de bienfaisance de Loiwaige et à Louis Houbrechts, du couchant à Jean Claiken et à Libert Jorissen, et du nord à Arnold Danen.

Deuxième lot.

Une pièce de terre de 111 perches 22 aunes (26 verges grandes 9 petites), située en partie au territoire de Russon, et en partie à celui de Loiwaige, en lieu dit Fond de Russon, tenant du levant à Lambert Voufflette, du midi à la chaussée de Huy, du couchant à a veuve Jacques Delvaux, et du nord à Guillaume Toppet.

Troisième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant le tiers d'une pièce de terre de 113 perches 83 aunes (vingt sept verges grandes), sise au chemin de Loiwaige, commune du même nom, tenant du nord audit chemin, du levant à M. Robert, du midi au 4me lot, et du couchant au chemin de Liège à Loiwaige.

Quatrième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant aussi le tiers de ladite pièce de terre désignée au lot qui précède, tenant du levant à M. Robert, du midi au 5me lot, du couchant audit chemin de Liège à Loiwaige, et du nord au 3me lot.

Cinquième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant également le tiers de la pièce de terre désignée au 3e lot, tenant du levant à M. Robert, du midi à M. le médecin Loyens, de Liège, du couchant au chemin de Liège à Loiwaige, et du nord au 4me lot.

Ces pièces de terre sont tenues à bail par les enfans Louis Coheur, de Crisnée.

Cette vente présente toute sécurité. S'adresser audit notaire LISMONT, à M. le juge de paix à Tongres, et au notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour en connaître les conditions.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE.

Avis. — La veuve Banneux, boulangère, quai de la Sauvenière, n° 4, demande l'autorisation d'établir un four à pains dans la cave de son habitation. — On peut former opposition dans le délai de quinze jours et en s'adressant par écrit à l'administration communale de Liège, le 8 août 1836.

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements pour le premier semestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n° 332.

BOURSES.

PARIS, LE 10 AOÛT.

Table with 3 columns: Item (e.g., Cinq pour cent), Price (e.g., 108 80), and other details (e.g., Esp. D. diff. s. int.).

LONDRES, LE 9 AOÛT.

Table with 3 columns: Item (e.g., 3 1/2 consolidés), Price (e.g., 94 1/2), and other details (e.g., Espagne. Cortés.).

AMSTERDAM, LE 10 AOÛT.

Table with 3 columns: Item (e.g., Holl. Dette active), Price (e.g., 103 1/8), and other details (e.g., Inscr. au gr. livre.).

ANVERS, LE 11 AOÛT.

Table with 3 columns: Item (e.g., ANVERS. Det. active), Price (e.g., 105 0/0), and other details (e.g., P. NAPLES. Cert. Falc.).

CHANGES.

Table with 3 columns: Item (e.g., Amst. c. jours), Price (e.g., 278 1/2 p.), and other details (e.g., P. pair.).

Les fonds Espagnols ont été très-faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 32 1/4 32, 31 3/4, 42, 44 papier.

BRUXELLES, LE 11 AOÛT.

Table with 3 columns: Item (e.g., Dette active), Price (e.g., 55 0/0), and other details (e.g., Sars-Longchamps.).

VIENNE, LE 1er AOÛT.

Métalliques, 101 0/0. — Actions de la banque, 1352 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 AOÛT.

Le brick mecklenb. Euphrosine, ven. de Riga, ch. de 50 lasts grains de lin, et 80 lasts graine de chanvre. — Le schoon mecklenb. Vr. Sophia, ven. de Memel, ch. de bois. — Le gute Hoffnung, ven. de Carolinseil, ch de 29 lasts avoine.

PLACE D'ANVERS, LE 10 AOÛT.

VENTES.

Café. — Les Brésil ont été assez recherchés, il s'est traité environ 800 balles de 34 3/4 cents à 32 1/4. — 150 balles dito à prix non cité. — 100 balles dito à 32 cents. — 120 balles St-Domingue à divers prix.

Sucre raffiné. — Depuis quelques jours le marché est resté sans variation. On a cité aujourd'hui une vente de 10,000 kil. beaux Jomps à fl. 23 1/2.

Sucre brut. — Prix faible et peu d'affaires.

Coton. — Point de variation à indiquer dans les prix, demande limitée.

Potasse. — Reste bien soutenue.

VENTES PUBLIQUES.

On a vendu publiquement pour cause d'avarie 37 b. coton Louisiane, qui ont été adjugées à divers prix.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 AOÛT 1836.

Table with 2 columns: Item (e.g., Froment, l'hectolitre), Price (e.g., fr. 16 85).

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.